



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section SUD des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°190  
avril-mai 2016

page 2

**vos délégués rendent compte**

**Comité technique du 22 avril**

page 3

**elles et ils se mobilisent dans les services départementaux**

**voirie départementale**

**transport scolaire et inter-urbain**

**CDAS**

page 4

**ici et ailleurs**

**unis et mobilisés, des avancées sont possibles  
nuit debout**

**tous innocents, mais tous condamnés !**



section SUD Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82  
mel : [sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr](mailto:sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard  
Cucillé 2 - bâtiments modulaires

## Le temps des cerises...

Qui aurait imaginé un printemps aussi effervescent ? Deux mois maintenant que la colère gronde dans les rues contre la loi Travail El Khomri et que les initiatives populaires fleurissent en France.

D'un côté le sursaut citoyen d'une jeunesse belle et motivée et des salariés. De l'autre, des politiques suffisants et un gouvernement sourd et obsédé par le maintien de l'ordre, rassemblés dans une unanimité inédite pour réprimer la contestation par des colonnes de CRS !

Cette exaspération légitime du peuple qui s'exprime dans les manifestations ou lors des rassemblements Nuit Debout est pourtant une formidable occasion de questionner le capitalisme consumériste dans tous ses travers : financiarisation, inégalités, exploitation des travailleurs, répartition inéquitable des richesses, pollution de l'environnement, désinformation...



Pourtant, la démocratie est là, dans cet élan semeur d'espoir qui tente de remettre l'humain et la planète au centre de la société. Et peut-être ajouter un couplet au Temps des cerises\* !

Dans ce projet de transformation sociale, les services publics ont toute leur place. Et, n'en déplaise aux élus de l'opposition de droite, l'augmentation du budget RH du Département n'est pas un "luxe" comme ils le prétendent.

Madame Hakni-Robin leur a d'ailleurs

adressé une réponse à ce propos réaffirmant son attachement au service public et défendant l'utilité des créations de postes de fonctionnaires. C'est tout à son honneur. Pour autant, faut-il se satisfaire de la politique des moyens constants ?

Les contraintes budgétaires – réelles – ne doivent pas nous empêcher de rappeler la souffrance au travail et les difficultés que les collègues rencontrent pour accomplir leurs missions. Si notre employeur veut que les services rendus continuent d'être efficaces sans être source de mal-être pour les agents, alors il ne doit pas botter en touche en attendant d'hypothétiques réorganisations nationales ou locales. Il doit au contraire prolonger son essai et se donner les moyens de ses ambitions avec des personnels en nombre suffisant.

Pour SUD, le personnel n'est pas une charge mais bien un investissement nécessaire pour la société !

\* Chanson d'amour devenue hymne révolutionnaire de Jean-Baptiste Clément, chansonnier et militant de la Commune de Paris (1871)





# vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

## CT du 22 avril

### • Bilan à un an de la plateforme logistique

Une enquête montre une satisfaction globale des usagers. Il reste à trouver un local de stockage. Concernant l'organisation interne, les avis divergent : la CFDT conteste la mention « d'équipe soudée » mentionnée dans le rapport et demande une enquête CHSCT. Pour l'administration et SUD, il s'agit plutôt de difficultés individuelles.

### • Bilan de la fermeture d'ISL le samedi matin depuis le 01/10/2015 :

SUD avait donné son point de vue sur cette fermeture au CT du 21 septembre. Faire un bilan d'une fermeture est assez original et dire que « la question de sécurité ne se pose plus » est une évidence puisqu'il n'y a plus d'agent seul dans le bâtiment depuis la fermeture le week-end. En outre, le report du temps de travail auparavant dévolu au samedi permet une organisation moins tendue en semaine pour les agents.

### • Note concernant les relais chez les assistants familiaux :

La note présente les motifs (types de congés et d'absences) et les modalités de mise en place d'accueil relais d'enfants.

SUD souligne l'intérêt de la note qui permet d'harmoniser les pratiques. SUD propose de prévoir le remplacement des assfam dès la signature du contrat d'accueil afin de faciliter la prise de congés. Sur les difficultés de recrutement, SUD propose que la réunion de présentation du métier soit complétée d'une formation plus concrète avant l'agrément. De même, SUD s'interroge sur la durée de la carrière des AF (12 ans en moyenne). Mme Hakni-Robin propose qu'une réflexion soit menée sur les besoins, les obstacles et les perspectives du métier.

### • Schéma de PMI

C'est la continuité d'une politique ambitieuse du Département. Mais il n'est pas précisé comment elle pourra se décliner au vu des moyens financiers, et parfois matériels, qui font défaut et à moyens constants avec des missions qui se développent. SUD sera vigilant sur les choix d'ajustements, les modifications de fiches de postes, d'organisation dont nous n'avons pas la teneur à ce jour.

A noter: plus question de réserver l'accès à la PMI au « public prioritaire ». Il est (enfin) intégré que la vulnérabilité ne se résume pas à la précarité financière. Au CD35, on passe à l'« Universalité proportionnée » !

### • Schéma de la lecture publique

C'est là le seul point du CT qui était soumis au vote.

Pour Mme Hakni-Robin, le nouveau schéma proposé doit répondre au mieux aux nouveaux besoins des bibliothèques sur les territoires. On se dirige donc vers une "offre différenciée" (à la carte ?) : suivant les besoins des intercommunalités, des accompagnements de projets, de l'ingénierie ou des formations seront proposés. Quant au

prêt de documents, il existe toujours mais devient le parent pauvre du service.

SUD et la CGT ont fait valoir les inquiétudes des agents face à ces transformations et le fait que les bibliothèques apprécient encore le service de prêt (même sur Rennes Métropole !). De plus, le document présenté prévoit des modifications importantes de missions et d'organisation mais ne dit pas lesquelles ni comment y arriver. En conséquence, nous avons refusé de signer un chèque en blanc à l'administration.

**Vote : Collège représentants du personnel 10 Contre (SUD/CGT/FO) et 5 Abstention (CFDT)** NB: faute d'un vote unanimement contre, ce dossier ne sera pas représenté.

### • Rapport RH du budget prévisionnel

Il s'agissait de nous présenter le rapport qui a été soumis au vote de l'assemblée départementale de mars. En préambule Mme Hakni-Robin nous informe que l'opposition départementale s'est élevée contre le "luxe" que représente l'augmentation du budget RH. Elle nous a lu le texte en réponse à ces propos, qui rejoint nos positions sur la défense du service public. Pour autant, la création de 25 postes au Pool d'Affectation Transitoire (PAT) ne doit pas être une fin en soi. Cela permettra, certes, d'accueillir un nombre plus important d'agents en reconversion mais, pour SUD, il est important de prévenir l'usure au travail en amont. Cela passe par des moyens humains suffisants dans les équipes sur le terrain pour ne pas être surchargé de travail.

### • Bilan des emplois d'avenir

Depuis 2013, 123 Emploi d'Avenir (EA) ont été recrutés par le Département, essentiellement dans les collèges, les CDAS ou sur les routes. SUD remarque l'effort porté sur les formations proposées aux EA. Cependant ces jeunes en insertion ne doivent pas être considérés comme des agents à temps plein, ni comme de simples variables d'ajustement palliant les manques de personnels titulaires. SUD a rappelé son refus de les positionner sur des postes d'accueil en CDAS. Concernant les tuteurs, ils doivent pouvoir bénéficier de temps pour l'encadrement et l'accompagnement et sans que cela ne soit imposé à un agent.

Enfin, l'accent a également été mis sur l'après EA : quelles propositions sont faites au jeune qui sort du dispositif pour entrer dans la vie active ?

### • Bilan des redéploiements de postes

Dans le cadre de la politique des effectifs à moyens constants, l'administration a présenté un bilan des redéploiements de postes entre les services. Il apparaît que, sur les 72 postes redéployés, 23 le sont en A (+ 13), 24 en B (- 4) et 25 en C (- 9). 44 % des postes vont dans les CDAS. Pour SUD, cela montre combien les besoins sont urgents dans les équipes (cf page suivante). SUD fait remarquer la limite de la politique des moyens constants : il faut être attentif à ce que les services ayant perdu des postes ne se retrouvent pas en tension.



# elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

## Voirie départementale

Suite à la loi NOTRe, les agents de la voirie départementale en poste sur le territoire de l'agglomération rennaise seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 vers Rennes Métropole. **Au total 45 à 47 postes sont concernés** (30 à 32 postes des centres d'exploitation, 4 postes supports de l'agence de Rennes dont 2 REER, 9 postes du Parc départemental et quelques postes à la DGRD et DGTI).

Concernant les modalités de transfert :

- pour les agents des CE de Chartres-Pacé et les 2 REER : **transfert obligatoire de droit** avec possibilité de postuler avant sur des postes vacants au CD35
- pour les agents partiellement affectés : faute de volontaire, le poste est supprimé au Département et l'agent le plus récent dans le métier sera contraint à la mobilité sur le 1<sup>er</sup> poste vacant au Département.

**Les agents transférés conserveront leur régime indemnitaire** (plus favorable), le bénéfice de la protection sociale mais pas nécessairement leur NBI, ni leur régime d'astreintes et d'heures supplémentaires sur leur nouveau poste. Ils travailleront **1571 h annuels avec moins de congés (28 CA et 15 RTT)**. Les agents sous statut OPA seront mis à disposition de Rennes Métropole avec les mêmes garanties. Sur ce dossier, **SUD restera vigilant aux conditions de travail (ex: sécurité des astreintes) et se montrera revendicatif sur l'harmonisation du régime indemnitaire** le plus favorable pour les agents.

## Transport scolaire et inter-urbain

SUD a rencontré en mars les agents concernés par ce transfert. Pour tenir compte de l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018, **une délégation de compétence au Département est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au transfert à la Région le 1<sup>er</sup> sept 2017** de la totalité de la compétence et des moyens au 1/01/2018. **Plus d'une trentaine d'agents rejoindraient ainsi la Région selon les règles liées au transfert de droit**, à savoir même niveau de rémunération mais fin du temps de travail dérogatoire du Département au profit de celui de la Région (1607H) avec pour conséquence une diminution du nombre de congés annuels et RTT. Pour le déroulement de carrière, ce sont désormais les dispositions de la Région qui s'appliqueront (ratios d'avancement de grade, promotion). Aucune réunion tripartite n'ayant eu lieu, les modalités concrètes de ce transfert (planning, informations RH, fiches de poste...) ne sont pas finalisées. **SUD agit pour que ce transfert soit le plus favorable possible pour les agents.**

## CDAS

A l'appel de SUD, les CDAS étaient en grève le 28 avril pour dire STOP et obtenir les moyens de travailler. 110 agents se sont rassemblés devant les grilles du CD.

La délégation reçue est restée debout pour s'exprimer devant Mme Hakni-Robin et l'administration. Il nous a été rappelé le contexte budgétaire, la situation "exceptionnelle" pour un Département de voter une augmentation de 1,2 point de budget



RH, les postes redéployés depuis 2010 en majeure partie vers les CDAS. A ces chiffres, les collègues ont réagi pour évoquer leur quotidien, la difficulté à exercer leur métier et leurs missions, la multiplication des sollicitations, le mode d'organisation, l'impact sur leur santé (jusqu'au burn out) et leur vie personnelle, leur analyse sur la dégradation du service rendu aux usagers et l'importance du service public du social aujourd'hui tiré vers le bas.

Après ces témoignages forts illustrant la souffrance vécue au travail, Mme Hakni-Robin dit avoir conscience des difficultés, par exemple :

- **sur les heures effectuées** : il est rappelé qu'il n'est pas demandé aux agents de travailler tard ou de faire des heures supplémentaires ! Au vu des réactions, elle s'attachera à y apporter plus d'attention et affirme qu'on ne peut reprocher à un agent de pas avoir tout fait... Elle souhaite également que la question des temps partiels soit étudiée pour faciliter leur mise en œuvre.
- **sur les conditions matérielles**, des projets sont en cours pour améliorer la configuration de certains locaux (Bain, Dol, Maurepas).

Mme Hakni-Robin et M. Gillouard indiquent que l'humain est leur préoccupation, avec néanmoins la contrainte du budget... **Des choix seront à opérer** : regarder comment on travaille et voir si une adaptation des moyens est possible ou, dans le cas contraire, revoir les modes d'intervention. Pour cela, ils s'en remettent à la réflexion "CDAS de demain".

Cette mobilisation renforce l'alerte donnée par SUD sur l'état des CDAS. **Les agents sont déterminés à agir pour des orientations respectueuses des usagers et des agents.**

Prochaine étape : SUD présentera un cahier revendicatif au CHSCT de juin 2016.



## unis et mobilisés, des avancées sont possibles !



A Mayotte, depuis la départementalisation de 2011, il existe une inégalité de traitement de la population par rapport à la Métropole. Le Code du Travail n'est pas appliqué, les prestations sociales ne sont pas alignées sur la Métropole et les infrastructures manquent cruellement, pour ne citer que ces exemples.

En avril, à l'appel d'une large intersyndicale, un vaste mouvement de grève générale a mobilisé la population. Manifestations et barrages se sont multipliés, ce qui a abouti à la signature d'un accord se rapprochant des revendications d'égalité réelle réclamées par la population et l'intersyndicale.

## nuît debout

Depuis le 31 mars, à Paris et dans une multitude de villes en France, des assemblées populaires se forment où chacun peut tout à loisir discuter, débattre et intervenir sur l'avenir de notre société. Elles sont l'occasion de réfléchir à la place que chacun doit avoir dans la société pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

Au-delà, la rencontre avec le mouvement social en cours contre la loi Travail est nécessaire. C'est

le sens de la pétition en ligne [leurfairepeur.wesign.it](http://leurfairepeur.wesign.it) qui appelle à la convergence des luttes pour gagner la bataille.

« Refaire le monde, c'est prendre le risque de déplaire à ceux qui ne veulent pas du tout que le monde soit refait. Et qui ont même de très puissants intérêts à ce qu'il demeure identique. » F. Lordon



## tous innocents, mais tous condamnés !



Depuis le début du mouvement contre la loi Travail, les violences et provocations policières se multiplient : charges brutales, matraquage, usage immodéré de bombes lacrymogènes, flashball, arrestations arbitraires, etc. Jamais, depuis des décennies, un gouvernement n'aura répondu avec une telle brutalité répressive aux revendications de la jeunesse et du monde du travail.

A Rennes, le 22 avril, 9 manifestants ont été condamnés à de lourdes peines, dont un

camarade de SUD santé sociaux. Le juge a balayé les témoignages et preuves à décharge : parodie de justice pour un procès des manifestations.

SUD CT 35 adresse son soutien à tous les condamnés et encourage tous les manifestants à ne pas se laisser intimider. Nous appelons à amplifier le mouvement contre la loi Travail jusqu'au retrait définitif du projet par une participation massive et pacifique aux manifestations à venir.



### information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : syndicat SUD Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex D

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

date :  
signature :